Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20261002-037154079_2026A-DE

Ville de Montbazon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :
27
Présents :
23
Représentés :
3
Absents :
1
Mme Nancy TEXIER a été désignée Secrétaire de Séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'espace Jean GUERAUD, en séance publique, sous la présidence de Mme Sylvie GINER, Maire.

Étaient présents :
Mme Sylvie GINER, Mme Nancy TEXIER, M. Éric RIVAL, Mme Béatrice TILLIER, M. Martin GUIMARD, Mme Adeline AVELINE-ROULLAND, M. Ivan RABOUIN, Mme Chantal SAUVIN, M. Bernard FEMIAK, M. Gérard BENARD, M. Hubert GIBLET, Mme Patricia BIETH, Mme Odette PERRIN, Mme Frédérique SCHULLER, M. Laurent DUPONT, Mme Sandra LEVIEUGE, Mme Nathia PENNETIER, M. Cédric MELAY, Mme Hélène TANCHOUX, Mme Ludivine FREVILLE, M. Vivien DUPUET, Mme Océane GENEST-CHARBONNEL, M. Jérémy ARCHAMBAULT

Étaient absents représentés :

M. Christophe HOLUIGUE a donné pouvoir à M. Éric RIVAL
M. Antony GIRAULT a donné pouvoir à M. Cédric MELAY
M. Nicolas CIROTTE a donné pouvoir à Mme Nancy TEXIER

Absents non représentés :
Mme Céline TOURNEMICHE

DELIBERATION : n°037 154 079 - 2026 – 8.4
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Avenant à la Convention de rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement CRISTAL

EXPOSE DES MOTIFS - *Annexe 5*

En date du 26 août 2024, un permis d'aménager n°037 154 24 400 03 a été délivré pour la réalisation d'un lotissement de 10 lots, situé rue de la Galaxie et impasse de Vénus, au bénéfice de la SAS SOFIAL, représentée par M. Xavier LELIEVRE.

Par délibération n°DEL 037 154 053 en date du 04 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention avec la SAS SOFIAL relative à la rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement «Cristal », en vue de leur transfert ultérieur dans le domaine public communal.

La convention prévoit notamment la rétrocession à la commune des différents réseaux réalisés dans le cadre de l'opération, dont les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Toutefois, à la suite des échanges intervenus entre la commune, l'aménageur et la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, il est désormais prévu que les réseaux d'eau potable et d'eaux usées du lotissement fassent l'objet d'une rétrocession directe à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

À cette fin, la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre conclura directement avec la SAS SOFIAL une convention spécifique définissant les conditions de réalisation, de contrôle, de réception et de rétrocession de ces réseaux, conformément à ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.

Il convient, en conséquence, de modifier la convention de rétrocession conclue entre la commune et la SAS SOFIAL afin d'exclure de son périmètre les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, ceux-ci n'ayant pas vocation à être transférés dans le domaine public communal.

Les autres espaces, voies et équipements communs prévus par la convention initiale demeurent concernés par la procédure de rétrocession au profit de la commune, dans les conditions définies par ladite convention.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la modification de la convention initiale afin de tenir compte de ces nouvelles modalités de rétrocession et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20261002-037154079_2026A-DE

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R.442-8,
Vu le permis d'aménager n°037 154 24 400 03 délivré au bénéfice de la SAS SOFIAL le 26 août 2024,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du [date] approuvant la convention de rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement « Cristal »,
Vu la convention de rétrocession conclue entre la Commune et la SAS SOFIAL,
Considérant qu'il est désormais prévu que les réseaux d'eau potable et d'eaux usées du lotissement «Cristal» soient directement rétrocédés à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
Considérant que cette rétrocession fera l'objet d'une convention spécifique conclue entre la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et la SAS SOFIAL,
Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier la convention conclue entre la Commune et la SAS SOFIAL afin d'exclure de son périmètre les réseaux d'eau potable et d'eaux usées,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 26, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver les modifications apportées à la convention de rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement « Cristal », conclue avec la SAS SOFIAL, telles que prévues dans le projet d'avenant annexé à la présente délibération.

Article 2 : de préciser que les réseaux d'eau potable et d'eaux usées du lotissement « Cristal » sont exclus du périmètre de la rétrocession au profit de la Commune et feront l'objet d'une rétrocession directe à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, dans le cadre d'une convention conclue entre cette dernière et la SAS SOFIAL.

Article 3 : de maintenir les autres dispositions de la convention initiale, qui demeurent inchangées.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
MONTBAZON, le 29 septembre 2026

Le Maire,
Sylvie GINER

Signé électroniquement par : Sylvie GINER
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Montbazon - Maire

La Secrétaire de séance,
Nancy TEXIER

Signé électroniquement par : Nancy TEXIER
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Montbazon - 1ère Adjointe